



**Procès-verbal de la 8<sup>e</sup> assemblée publique  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue le mercredi 19 septembre 2018 à 19 heures  
au Centre de service de la STTR**

---

<b>Personnes présentes :</b>	M. Luc Tremblay	président
	M. Claude Ferron	administrateur
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
<b>Personne absente :</b>	Mme Maryse Bellemare	administratrice
	M. François Bélisle	vice-président
	M. Antoine Poulin	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
<b>Personnes ressources :</b>	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	M. Daniel Girard	directeur du service de transport urbain
	Mme Caroline Cinq-Mars	directrice des services administratifs

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 8<sup>e</sup> assemblée publique.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**(63-18)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 15 août 2018**

**(64-18)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 15 août 2018 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 15 août 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 août 2018**

**(65-18)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Bélisle  
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 août 2018 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 août 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**5. Comptes à payer**

**(66-18)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 26207 à 26337 et les paiements directs 194 à 205 le tout couvrant la période du 8 au 29 août 2018, pour une somme totale de 793 441.70 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

-----

**6. Convention collective 2017 à 2024**

(67-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les personnes suivantes soient autorisées à signer, pour et au nom de la STTR, la convention collective 2017 à 2024 :

MM.	Luc Tremblay	président
	Guy de Montigny	directeur général
	Daniel Girard	directeur du service de transport urbain
	Gaëtan Leclerc	directeur du service de l'entretien
	Kurt Gruninger	chef d'équipe Exploitation
Mme	Catherine Pellerin	conseillère RH, Communication et Partenariat

ADOPTÉE

-----

**7. Entente de transport avec la Commission scolaire Chemin-du-Roy**

(68-18) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin  
APPUYÉE DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Messieurs Luc Tremblay et Guy de Montigny, respectivement président et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la STTR, l'entente de transport avec la Commission scolaire Chemin-du-Roy pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE

-----

**8. Entente de service avec l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ)**

(69-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois  
APPUYÉ DE : M. François Belisle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE M. Guy de Montigny, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la STTR, l'entente de service avec l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ).

ADOPTÉE

-----



**12. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 24 octobre 2018 à 19 h.

-----

**13. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Claude Ferron

APPUYÉ DE :

Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19h19.

ADOPTÉE

-----

---

M. Luc Tremblay  
Président

---

M. Guy de Montigny,  
Secrétaire corporatif